

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
M. CASTAGNE donne pouvoir à P. MOLES
M. MAYONOVE

Date de convocation : 21/04/2026.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre LABAU

**Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA
SPL CAUVALDOR EXPANSION**

DE_20260427_12

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les Statuts de la SPL Cauvaldor Expansion,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

1. De désigner : M. Jean-Pierre LABAU pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Cauvaldor Expansion.
2. De donner pouvoir au représentant de la commune pour voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion.
3. De porter la candidature : de M. Jean-Pierre LABAU pour siéger au Conseil d'Administration au titre des 5 sièges réservés à l'Assemblée Spéciale.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LABAU



Le Maire,

Pierre MOLES